



Le 1^{er} mai 2016

**Communiqué à l'intention de tous les chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux
du Programme des SSNA**

Nous tenons à vous informer que la politique dentaire du Programme des SSNA sera modifiée à compter du 1^{er} mai 2016. Par conséquent, la grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA à l'intention des chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux des Territoires du Nord-Ouest, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, a été révisée afin de tenir compte de ces modifications.

Le tableau ci-dessous présente les modifications qui ont été effectuées et qui sont surlignées en gris dans la grille régionale révisée des soins dentaires.

ANNEXE A		
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intra-orales (1 à 10 pellicules)		
Spécialité	Code d'acte dentaire	Description
Chirurgien	02117	Dix pellicules par période de 12 mois
Chirurgien	02118	Dix pellicules par période de 12 mois
Chirurgien	02119	Dix pellicules par période de 12 mois
Chirurgien	02120	Dix pellicules par période de 12 mois

Pour toute question ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Health
Canada

Santé
Canada

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur
Le 1^{er} avril 2016
(Révision le 1^{er} mai 2016 v 2.0)

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes généralistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complet ou sommaire effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
Examen buccal complet et diagnostic		
01601		94,61 \$
Examen d'urgence ou examen spécifique 1 par période de 12 mois.		
01204		55,45 \$
01205		55,45 \$
Examen et diagnostic d'un spécialiste - Limité 1 par période de 12 mois.		
01402		51,43 \$
01602		66,57 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales, série complète 1 série par période de 60 mois. Ne doit pas être couvert conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02101		152,19 \$
02102		152,19 \$
02121		159,88 \$
02122		167,57 \$
02123		175,26 \$
02124		182,95 \$
02125		190,66 \$
Radiographies intraorales (1 à 10 pellicules) 10 par période de 12 mois.		
02111		22,16 \$
02112		36,88 \$
02113		53,26 \$
02114		68,45 \$
02115		83,71 \$
02116		98,89 \$
02117		114,09 \$
02118		129,31 \$
02119		144,48 \$
02120		152,18 \$
02131		37,99 \$
02132		57,04 \$
02141		22,82 \$
02142		36,88 \$
02143		53,26 \$
02144		68,45 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
Radiographie panoramique		
02601		91,24 \$
Radiographies céphalométriques		
02701		104,37 \$
02702		104,38 \$
Radiographies tomographies		
02801		34,41 \$
02802		34,41 \$
02931		104,37 \$
02932		163,71 \$
02933		163,71 \$
02934		163,71 \$
0.3 TESTS DE LABORATOIRE		
04311	L	75,37 \$
04312	L	75,37 \$
04313	L	81,46 \$
04321	L	109,06 \$
04322	L	389,47 \$
04323	L	109,06 \$
4.0 PARODONTIE		
42831		57,99 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
71101		97,08 \$
71109		58,26 \$
71201		211,41 \$
71209		126,85 \$
71211		211,41 \$
71219		126,85 \$
72111		191,68 \$
72119		115,00 \$
72211		287,49 \$
72219		172,48 \$
72221		365,88 \$
72229		219,53 \$
72231		422,94 \$
72239		314,71 \$
72311		87,12 \$
72319		52,30 \$
72321		130,70 \$
72329		78,44 \$
72331		191,68 \$
72339		115,00 \$
74111		261,31 \$
74112		339,64 \$
74121		313,61 \$
74122		415,66 \$
74211		261,31 \$
74212		339,64 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
74221		313,61 \$
74222		415,66 \$
74611		300,51 \$
74612		399,10 \$
74621		365,88 \$
74631		300,51 \$
74632		399,10 \$
75111		191,68 \$
75112		191,68 \$
75113		237,69 \$
75121		200,35 \$
75122		208,21 \$
75123		257,56 \$
75211		432,30 \$
75212		463,13 \$
75221		424,95 \$
75301		611,24 \$
75303		611,24 \$
76941		326,63 \$
76949		326,63 \$
76951		100,21 \$
76952		200,35 \$
76961		209,03 \$
76962		235,19 \$
79601		87,14 \$
79602		91,47 \$
79605		91,47 \$
79606		91,47 \$
79701		522,86 \$
79702		522,86 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92212		194,83 \$
92213		292,24 \$
92214		389,67 \$
92215		389,67 \$
92216		389,67 \$
92217		389,67 \$
92218		389,67 \$
92222		194,83 \$
92223		292,24 \$
92224		389,67 \$
92225		389,67 \$
92226		389,67 \$
92227		389,67 \$
92228		389,67 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
92301		70,46 \$
92302		136,88 \$
92303		222,43 \$
92304		296,57 \$
92305		296,57 \$
92306		296,57 \$
92307		296,57 \$
92308		296,57 \$
92321		74,15 \$
92322		148,30 \$
92323		222,43 \$
92324		296,57 \$
92325		296,57 \$
92326		296,57 \$
92327		296,57 \$
92328		296,57 \$
92411		36,16 \$
92412		54,26 \$
92413		77,25 \$
92414		98,02 \$
92415		98,02 \$
92416		98,02 \$
92417		98,02 \$
92418		98,02 \$
92431		49,88 \$
92432		91,69 \$
92433		98,74 \$
92434		127,34 \$
92435		127,34 \$
92436		127,34 \$
92437		127,34 \$
92438		127,34 \$
92441		78,19 \$
92442		117,29 \$
92443		156,38 \$
92444		195,47 \$
92445		195,47 \$
92446		195,47 \$
92447		195,47 \$
92448		195,47 \$
92451		107,90 \$
92452		161,83 \$
92453		256,72 \$
92454		319,64 \$
92455		319,64 \$
92456		319,64 \$
92457		319,64 \$
92458		319,64 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complet ou sommaire effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen complet et diagnostic par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois.		
Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01401		135,14 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04101	L	65,12 \$
04401	L	65,12 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04911		65,17 \$
04913		137,67 \$
4.0 PARODONTIE		
Traitements reliés à des pathologies buccales		
1 par période de 12 mois.		
41211		80,32 \$
41221		80,32 \$
41231		80,32 \$
Jumelage ou attelle parodontale, provisoire, extracronaire		
43211		129,23 \$
43221		72,82 \$
43231		80,56 \$
43241		80,56 \$
43281		80,56 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72511		174,31 \$
72519		104,59 \$
72521		313,60 \$
72529		188,15 \$
72531		315,83 \$
72539		209,81 \$
72541		209,81 \$
72551		327,07 \$
73121		187,30 \$
73411		171,63 \$
75302		611,24 \$
75401		154,94 \$
75402		686,38 \$

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
 Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
 Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
75403		147,13 \$
75411		392,33 \$
75412		490,41 \$
76201		857,80 \$
76301		745,59 \$
79603		87,14 \$
79604		91,47 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92421		21,72 \$
94302		70,61 \$
99222		C.S.